

## DES EMPLOIS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

BUDGET DE L'ONTARIO DE 2016



# Accroître l'accès à l'éducation postsecondaire

Le gouvernement transforme l'aide financière aux étudiants afin de rendre les études postsecondaires plus accessibles et plus abordables. Afin d'accroître le nombre d'étudiants admissibles aux subventions et ayant accès au système de prêts étudiants, le gouvernement créera une nouvelle subvention unique et immédiate d'un montant substantiel, soit la Subvention ontarienne d'études (SOE), à compter de l'année scolaire 2017-2018. Cette subvention sera financée grâce à la réaffectation de la totalité des fonds de la Bourse d'études de l'Ontario, de la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, de la Subvention pour l'accès aux études et des autres subventions offertes par le RAFEO. Grâce à ces changements, les étudiantes et étudiants qui ont le plus besoin d'une aide financière auront un meilleur accès à des subventions, et ce, au moment où ils en ont besoin.

Les investissements que fait le gouvernement dans l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle jouent un rôle de premier plan pour préparer les gens à intégrer le marché du travail. Sept nouveaux emplois sur 10 au Canada seront des postes hautement spécialisés ou de gestion qui exigeront des études supérieures ou des compétences spécialisées. Dans l'ensemble, les Ontariennes et Ontariens qui possèdent des niveaux élevés de scolarité et de compétence ont de meilleures perspectives d'emploi, gagnent des salaires plus élevés, sont en meilleure santé et vivent plus longtemps.

Aux fins du Régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants de l'Ontario (RAFEO), on définit le besoin financier comme la différence entre les dépenses d'un étudiant liées à ses études – soit le montant requis pour couvrir les frais de scolarité, les livres, les services de garde d'enfants, les frais de subsistance et le matériel – et sa situation financière personnelle, ce qui inclut son revenu, ses économies et la contribution présumée de sa famille ou de son conjoint ou sa conjointe.

## Rendre les frais de scolarité plus abordables

La Subvention ontarienne d'études (SOE) fera en sorte d'exempter des frais de scolarité moyens les étudiantes et étudiants collégiaux ou universitaires ayant besoin d'un soutien financier et venant de familles touchant un revenu de 50 000 \$ ou moins, et de rendre les études plus abordables pour les familles de classe moyenne.

Grâce à la nouvelle SOE :

- ▶ les étudiantes et étudiants venant de familles dont le revenu est inférieur à 50 000 \$ n'auront pas de dettes envers le gouvernement provincial pour l'aide financière aux études.

## Budget de l'Ontario de 2016

- ▶ Plus de 50 % des étudiants dont la famille a un revenu de 83 000 \$ ou moins recevront des subventions non remboursables qui seront supérieures aux frais de scolarité moyens pour des études collégiales ou universitaires.
- ▶ Tous les étudiants recevront un montant équivalent ou supérieur à celui fourni sous le régime de la Bourse d'études de l'Ontario.

Une proportion de 90 % des étudiants collégiaux à charge et de 70 % des étudiants universitaires à charge venant de familles gagnant moins de 50 000 \$ recevront des subventions supérieures au montant de leurs frais de scolarité moyens.

En outre, la province :

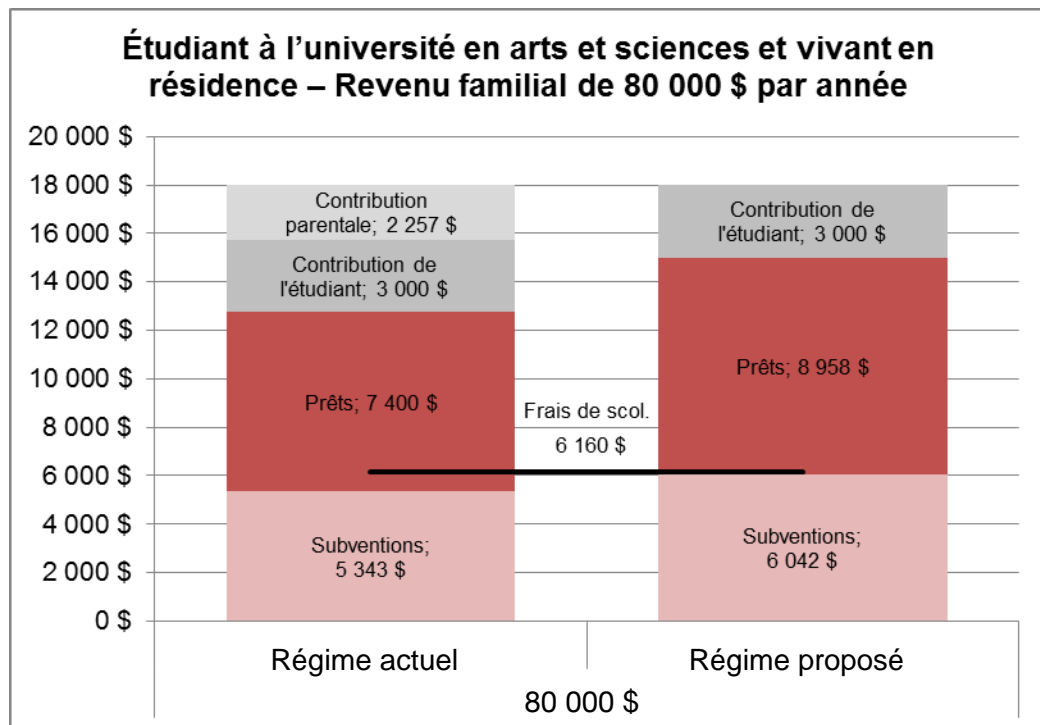
- ▶ améliorera l'accès à des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt pour les familles à revenu moyen et supérieur;
- ▶ élargira l'aide financière pour les étudiants adultes et mariés;
- ▶ augmentera les niveaux maximums de l'aide fournie par l'Ontario sur une base hebdomadaire pour les particuliers et les parents mariés ou seuls soutiens de famille.

Les scénarios suivants illustrent la façon dont les changements apportés au RAFEO aideront Jérôme, Jacqueline, Claire, Raymond, Salim et Alejandro à payer leurs études postsecondaires.

## Jérôme à l'université – vit en résidence

Jérôme a hâte de commencer sa première année d'études universitaires dans un programme d'arts et sciences et a l'intention de vivre en résidence. Au début, il ne savait pas exactement comment il allait payer ses études, dont les coûts s'élèvent à 18 000 \$, incluant les frais de scolarité de 6 160 \$. Il ne savait pas s'il allait recevoir une aide suffisante du RAFEO étant donné que ses parents gagnent 80 000 \$ par année. Grâce au remaniement du RAFEO, Jérôme profitera des avantages suivants :

- ▶ Jérôme est maintenant admissible à une aide totale de 15 000 \$, soit 2 257 \$ de plus que ce qu'il aurait reçu sous l'ancien régime.
- ▶ Environ 40 % de ce montant, soit 6 042 \$, sera non remboursable. Jérôme recevra 699 \$ de plus en subventions que ce qu'il aurait reçu avant le remaniement. À la différence d'avant, ces subventions seront disponibles immédiatement.
- ▶ L'aide fournie à Jérôme sous forme de prêts passera de 7 400 \$ à 8 958 \$; ces prêts seront subventionnés et sans intérêt tant qu'il étudiera à temps plein.
- ▶ Le RAFEO ne s'attendra plus à ce que ses parents paient une partie de ses études.

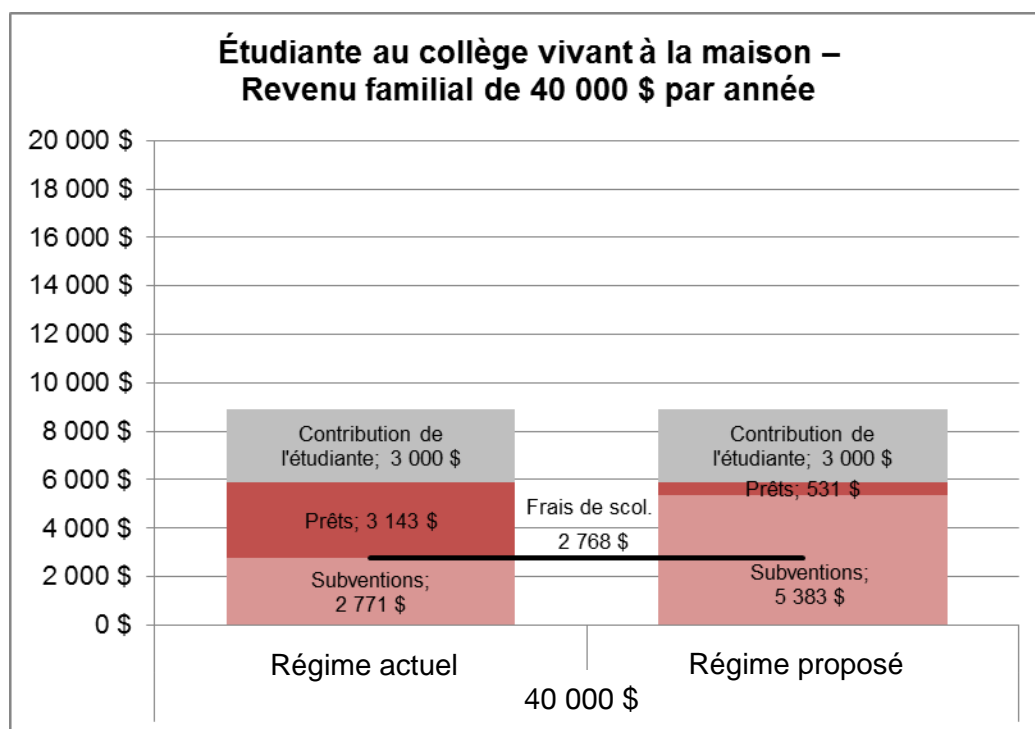


*Remarque :* Le montant du financement suppose la pleine mise en oeuvre de la transformation du RAFEO (2018-2019) et la réalisation des engagements du Parti libéral du Canada dans son programme électoral de 2015 concernant les bourses canadiennes pour étudiants.

## Jacqueline au collège – vit à la maison

Jacqueline commencera sa première année d'études collégiales et est la première à suivre des études postsecondaires dans sa famille. Elle vivra chez ses parents, qui gagnent un revenu annuel d'environ 40 000 \$. Jacqueline se demande comment elle pourra assumer le coût annuel de ses études, qui s'élève à 8 900 \$, une fois inclus les frais de scolarité de 2 768 \$. Grâce au remaniement du RAFEO, Jacqueline pourra s'attendre à ce qui suit :

- ▶ Plus de 90 %, soit 5 383 \$, de l'aide financière qu'elle recevra sera sous forme de subventions non remboursables, ce qui représente une augmentation de 2 771 \$ par rapport à l'ancien régime.
- ▶ Elle recevra 2 612 \$ de plus en subventions qu'avant le remaniement. Contrairement à avant, toutes les subventions seront disponibles immédiatement.
- ▶ Jacqueline recevra 531 \$ sous forme de prêts, qui seront subventionnés et sans intérêt tant qu'elle étudiera à temps plein.
- ▶ Étant donné que ses frais de scolarité sont d'environ 2 768 \$ par année, la subvention sera plus que suffisante pour couvrir ces frais.

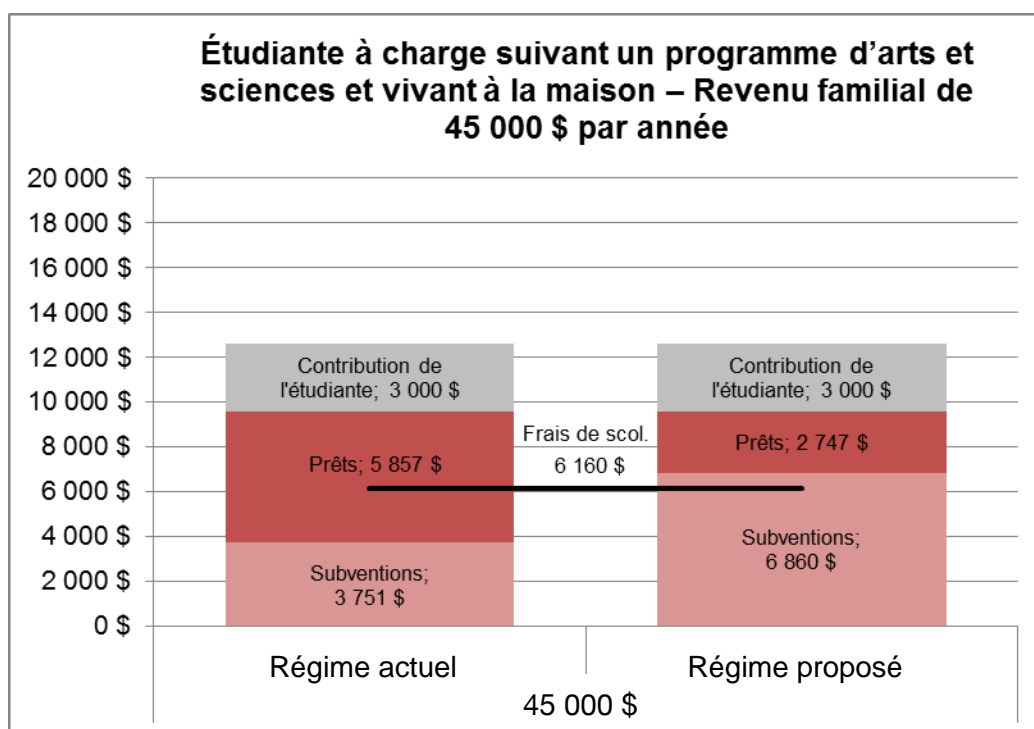


*Remarque :* Le montant du financement suppose la pleine mise en oeuvre de la transformation du RAFEO (2018-2019) et la réalisation des engagements du Parti libéral du Canada dans son programme électoral de 2015 concernant les bourses canadiennes pour étudiants.

## Claire à l'université – vit à la maison

Claire est inscrite en première année d'université dans un programme d'arts et sciences et prévoit vivre à la maison avec sa famille. Ses parents touchent un revenu d'environ 45 000 \$ par année. Le coût annuel des études de Claire se chiffre à 12 608 \$, en comptant des frais de scolarité de 6 160 \$. Voici ce à quoi Claire peut s'attendre une fois que les changements au RAFEO auront été apportés :

- ▶ Plus de 70 %, ou 6 860 \$, de l'aide financière qu'elle recevra sera sous forme de subventions non remboursables.
- ▶ Elle recevra 3 109 \$ de plus en subventions qu'avant le remaniement. Contrairement à avant, toutes les subventions seront disponibles immédiatement.
- ▶ Claire recevra 2 747 \$ sous forme de prêts, qui seront subventionnés et sans intérêt tant qu'elle étudiera à temps plein.

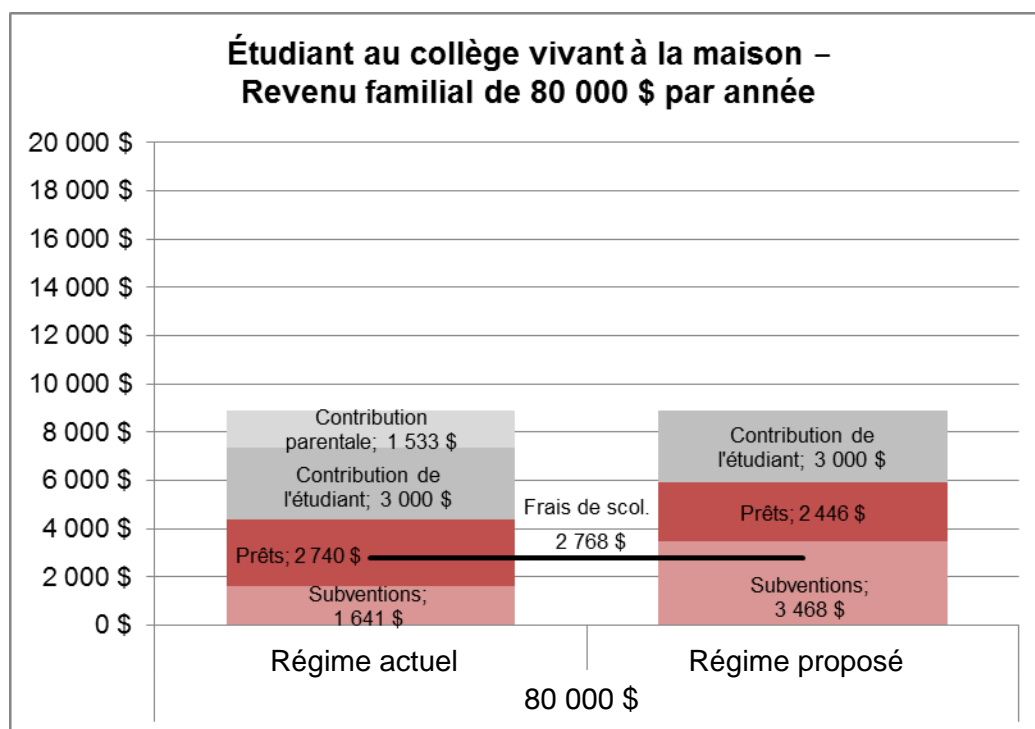


*Remarque* : Le montant du financement suppose la pleine mise en oeuvre de la transformation du RAFEO (2018-2019) et la réalisation des engagements du Parti libéral du Canada dans son programme électoral de 2015 concernant les bourses canadiennes pour étudiants.

## Raymond au collège – vit à la maison

Raymond commencera sa deuxième année d'études collégiales. Il a décidé de vivre avec ses parents, qui gagnent environ 80 000 \$ par année, durant ses études. Le coût annuel de ses études postsecondaires s'élève à environ 8 900 \$, en comptant ses frais de scolarité de 2 768 \$. Voici ce à quoi Raymond peut s'attendre une fois que les changements auront été apportés au RAFEO :

- ▶ Raymond est maintenant admissible à une aide totale de 5 914 \$, ce qui représente 1 533 \$ de plus que ce qu'il aurait reçu en vertu de l'ancien régime.
- ▶ Près de 60 % (3 468 \$) de cette aide sera non remboursable. Raymond recevra 1 827 \$ de plus en subventions qu'avant le remaniement du RAFEO. Contrairement à avant, ces subventions seront disponibles immédiatement.
- ▶ Raymond recevra 2 446 \$ sous forme de prêts, qui seront subventionnés et sans intérêt tant qu'il étudiera à temps plein.
- ▶ Le RAFEO ne s'attendra plus à ce que ses parents paient une partie de ses études.

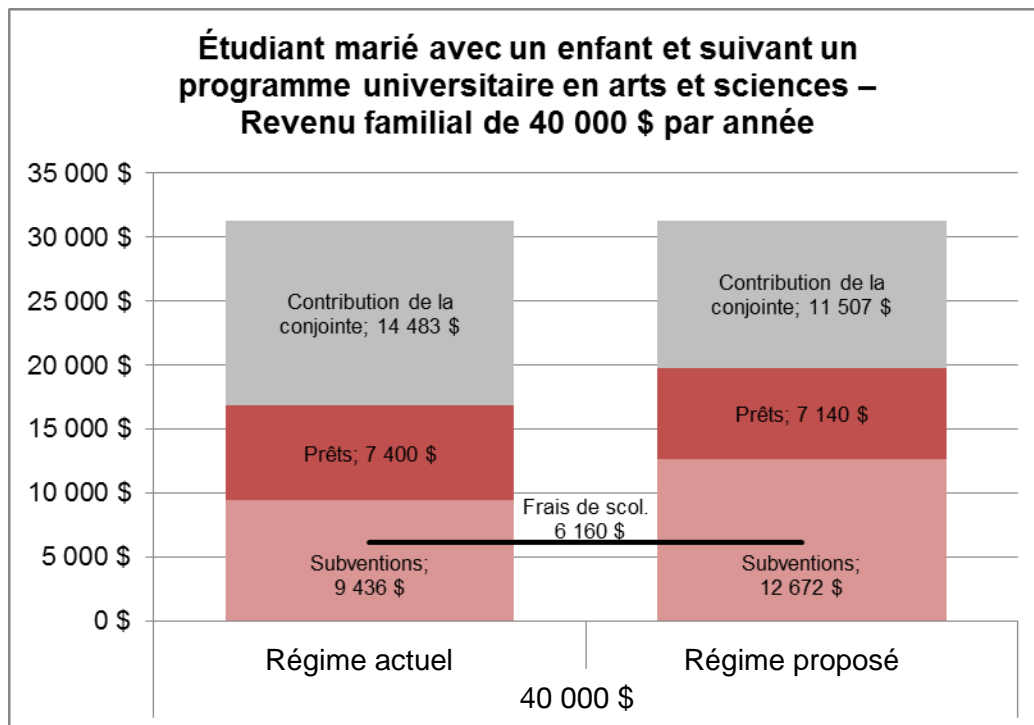


*Remarque :* Le montant du financement suppose la pleine mise en oeuvre de la transformation du RAFEO (2018-2019) et la réalisation des engagements du Parti libéral du Canada dans son programme électoral de 2015 concernant les bourses canadiennes pour étudiants.

## Salim à l'université – marié avec un enfant

Salim retourne aux études et commencera sa première année d'université. Il est marié et vit avec sa conjointe et son fils. La conjointe de Salim gagne environ 40 000 \$ par année. Le coût des études postsecondaires de Salim est de 31 319 \$, en comptant les frais de scolarité de 6 160 \$. Voici ce à quoi Salim peut s'attendre une fois que les changements auront été apportés au RAFEO :

- ▶ Salim est maintenant admissible à une aide totale de 19 812 \$, soit 2 976 \$ de plus que ce qu'il aurait reçu sous l'ancien régime.
- ▶ Près de 64 %, ou 12 672 \$, de cette aide sera fournie sous forme de subventions. Il recevra 3 236 \$ de plus en subventions que ce qu'il aurait reçu avant l'apport des changements. Ces subventions seront disponibles immédiatement.
- ▶ Salim recevra aussi 7 140 \$ sous forme de prêts, qui seront subventionnés et sans intérêt tant qu'il étudiera à temps plein.
- ▶ La contribution attendue de la conjointe de Salim sera inférieure de 2 976 \$ à la suite des changements relatifs à la contribution du conjoint.

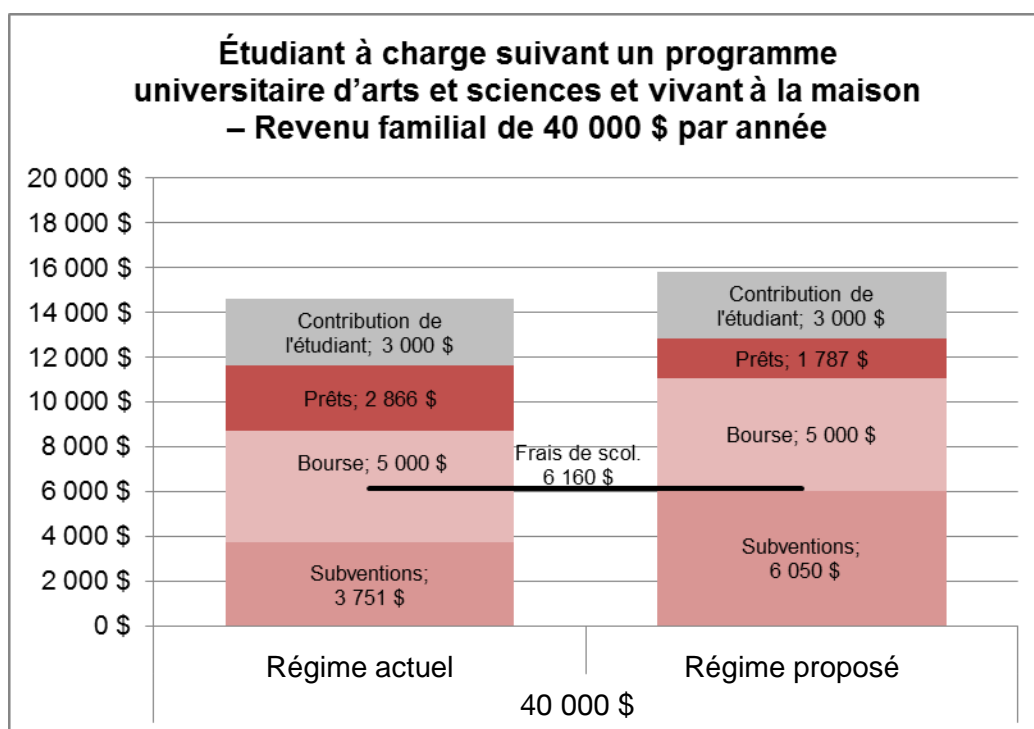


*Remarque :* Le montant du financement suppose la pleine mise en oeuvre de la transformation du RAFEO (2018-2019) et la réalisation des engagements du Parti libéral du Canada dans son programme électoral de 2015 concernant les bourses canadiennes pour étudiants.

## Alejandro à l'université – récipiendaire d'une bourse d'études

Alejandro est prêt à entreprendre sa quatrième année d'université. Il a jusqu'ici très bien réussi et a reçu une bourse universitaire de 5 000 \$ pour sa dernière année d'études. Il vit à la maison et fait la navette jusqu'à l'université. Ses parents, qui ont un revenu annuel de 40 000 \$, ont la charge d'Alejandro et de son frère plus jeune, qui est en 12<sup>e</sup> année. Le coût des études postsecondaires d'Alejandro s'élève à 12 600 \$, une somme qui inclut ses frais de scolarité de 6 160 \$. En tenant compte de la bourse qu'il a reçue, voici ce à quoi Alejandro peut s'attendre une fois le RAFEO remanié :

- ▶ Près de 78 %, ou 6 050 \$, de l'aide financière qu'il recevra sera sous forme de subventions non remboursables.
- ▶ Il recevra 2 299 \$ de plus en subventions que sous l'ancien régime. À la différence d'avant, ces subventions seront disponibles immédiatement.
- ▶ Alejandro recevra 1 787 \$ sous forme de prêts, qui seront subventionnés et sans intérêt tant qu'il étudiera à temps plein.
- ▶ L'aide que reçoit Alejandro est supérieure à son besoin financier, car le RAFEO ne tient pas compte de la pleine valeur de sa bourse dans son calcul.



*Remarque :* Le montant du financement suppose la pleine mise en oeuvre de la transformation du RAFEO (2018-2019) et la réalisation des engagements du Parti libéral du Canada dans son programme électoral de 2015 concernant les bourses canadiennes pour étudiants.